



## **COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2021**

***Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAVOISIER, Maire, le 24 février 2021 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes.***

**Étaient présents** : MMS. LAVOISIER Jean-Marie, CAILLEUX Michèle, JULLIEN Thierry, Mme SAGNET Pascale, MIGLIORINI Jean-Pierre, PICART Nadine, TALLON Aymeric, LAURE Eugénie, SAGNET Michel, BRISEZ Patricia, PICART Michel, VERSIGNY Ghislaine, DUBOIS Quentin, GRABBERT Anja, DUFOUR Aurélien, MARTIN Marcel, BACHELART Jean-Luc, BELAICH Nathalie, MASTELINCK Bruno

**Était représentée** : Mme WEINMANN Stéphanie par M. MASTELINCK Bruno, Mme PIERRE Claire par Mme SAGNET Pascale, Mme HOYNANT Christine par Mme BELAICH Nathalie, M. GESSON Jean-Christian par M. BACHELART Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : Monsieur Aymeric TALLON

***Le Procès-verbal du précédent Conseil municipal a été adopté à l'unanimité.***

### **Délibération n° 2021/0004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BEUDGET COMMUNAL 2020 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:  
Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### **Délibération n° 2021/005 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après avoir reçu l'avis favorable de la commission des finances du 18 février 2020.

Sous la présidence de Mme CAILLEUX Michèle 1ère adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>	<b>RAR 2020</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 334 320.43€</b>	<b>397 124.34€</b>	<b>92 793.80€</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 713 440.12€</b>	<b>330 482.11€</b>	<b>94 977.65€</b>
<b>Total</b>	<b>379 119.69€</b>	<b>-66 642.23€</b>	<b>2 183.85€</b>
<b>Report années antérieures</b>	<b>1 114 382.70€</b>	<b>-52 796.94€</b>	
<b>Total cumulé</b>	<b>1 493 502.39€</b>	<b>-119 439.17€</b>	
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>1 374 063.22€</b>		

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget COMMUNAL 2020.

## Délibération n° 2021/006 : AFFECTATION DU RESULTAT :

Le compte administratif 2020 pour le budget de la commune présente un excédent de fonctionnement de **1 493 502.39€** et un déficit d'investissement de **119 439.17€**

Le résultat de clôture pour les deux sections est de **1 374 063.22€**

### **Restes à réaliser à reporter en 2020:**

Section d'investissement (dépenses): **92 793.80€**

Section d'investissement (recettes): **94 977.65€**

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,**

**Décide d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement 2020 + RAR 2020) en votant **au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** la somme de **117 255.32€**
- Le surplus de **1 376 247.07€** est affecté en recettes de fonctionnement et porté **sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »**

## Délibération n° 2021/007 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs des emplois permanents ci-dessous pour l'année 2021

Grades ou emploi	Cat	Postes 11/02/2020	Création/ suppression 2020	Postes au 23/02/2021	Postes pourvus 23/02/2021
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Attaché Territorial	A	1	0	1	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	2	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	1 (1 dispo)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>13</b>	<b>+ 3</b>	<b>16</b>	<b>11</b>
Adjoint technique 35 h	C	6	0	6	4
Adjoint technique à temps non complet	C	2	0	2	1 (1 dispo)
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	+2	5	5
Agent de maîtrise	C	2	0	2	1 (1 dispo)
Technicien supérieur	B	0	+1	1	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>4</b>	<b>+1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Agent spéc écol mater 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	+1	4	4
Agent spéc écol mater 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Agent du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1
Agent du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>7</b>	<b>+1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	1	1
Animateur	B	0	+1	1	1
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	0	3	2
Adjoint d'animation	C	3	0	3	2 (1 dispo)
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Brigadier	C	1	0	1	0

### Délibération n° 2021/008: DEFINITION DU PERIMETRE SCOLAIRE DANS NOTRE COMMUNE:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (17 pour, 4 contre M. BACHELART Jean-Luc, Mme BELAICH Nathalie, M. GESSON Jean-Christian et Mme HOYNANT Christine et 2 abstentions M. MASTELINCK Bruno et Mme WEINMANN Stéphanie)

- **DECIDE** que le périmètre scolaire sera global et unique sur l'ensemble géographique du territoire de la commune afin de mieux équilibrer les effectifs entre toutes les écoles de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'inscription des enfants devant être scolarisés dans le cadre du périmètre scolaire unique.
- Conformément à l'article L.131-5 du code de l'éducation M. le Maire pourra accepter des demandes de dérogation formulées par des familles, notamment pour des questions de mobilité. Cependant, Vu les faiblesses de nos effectifs scolaires les demandes de dérogation en vue d'inscription d'enfants Béthisiens dans une école hors de notre commune ne seront pas acceptées.

### Délibération n° 2021/009: AURORISATION A M. LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 896 215.48€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 224 053.87€ (< 25% x 896 215.48€.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes:

**Achat de terrain (préemption délibération n° 2020/061) article 2111 : 30 500€**

**Création d'un bassin d'orage article 21538 : 21 612€**

**Agrandissement du retournement existant « à la cavée des vaches » article 2152 : 4860€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### Délibération n° 2021/010 : CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de recruter à compter du 22 février 2021 1 agent contractuel en tant qu'animateur accueil de loisirs pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 22 février au 5 mars 2021 inclus et 1 agent contractuel en tant qu'animateur accueil de loisirs pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 22 février au 26 février 2021 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur le taux horaires du SMIC de 10.25€ au 01/01/2021

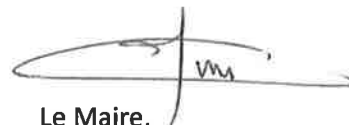
### Questions diverses :

- M. BACHELART informe le Conseil Municipal que le projet de piste cyclable reliant Béthisy Saint Pierre à Saint Sauveur n'est pas sécuritaire, les cyclistes emprunteront la Départementale. Il serait judicieux de proposer un autre parcours à l'ARCBA.
- M. le Maire indique qu'il n'a pas connaissance du même parcours. La piste cyclable est envisagée d'être implantée sur le bas-côté de la D98 avec une largeur suffisante pour assurer la sécurité des cyclistes puis à l'entrée de Saint Sauveur au niveau de la rue Aristide Briand d'emprunter des sentiers communaux. Qu'il a demandé qu'un message soit diffusé sur le compte Facebook de la commune et le site internet pour solliciter notre population pour participer à la concertation « plan vélo 2021-2026 ». Nous avons pris position pour relayer les projets de cheminements vélos

proposés par l'association Béthisy Nature car ils devraient permettre la cohérence de jonction avec les voies existantes des villages voisins et satisfaire les différents modes d'utilisation du vélo.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40**  
**Affichage du CR le 1<sup>er</sup> mars 2021**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 18 MARS 2021**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center. The initials 'JM' are visible within the horizontal stroke.

Le Maire,  
Jean-Marie LAVOISIER